



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Tribunaux administratifs : Moselle

Question écrite n° 13563

#### Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le fait que l'association pour le développement économique, culturel et social de la Lorraine du Nord a engagé depuis plusieurs années des démarches pour qu'un tribunal administratif soit créé à Metz. Comme le souligne le bâtonnier des avocats de Metz, cette ville est le seul chef-lieu de région qui ne soit pas le siège d'un tribunal administratif. Compte tenu du volume des affaires concernant le département de la Moselle et l'éloignement du tribunal administratif de Strasbourg, il souhaiterait qu'il veuille bien lui indiquer s'il ne serait pas possible de faire étudier la possibilité de la création d'un tribunal administratif à Metz.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le rattachement du département de la Moselle au tribunal administratif de Strasbourg en matière de contentieux administratif se justifie à la fois par des raisons historiques et par le fait qu'il reste soumis pour partie au droit local alsacien-lorrain. La charge qui pèse sur le tribunal administratif de Strasbourg, dont le ressort comprend trois départements, est certes importante. Toutefois, au vu des dernières statistiques établies sur la base des affaires traitées en 1988, il n'est pas envisagé de remettre en cause le ressort du tribunal administratif de Strasbourg et de créer à Metz un tribunal départemental. De plus, le rapport entre l'activité d'une part des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et d'autre part, celui de la Moselle, reste stable. Enfin, il convient de souligner que la priorité actuelle demeure la mise en œuvre de la réforme du contentieux administratif dont le principe a été fixé par la loi n° 87-1127 du 31 décembre 1987 en liaison avec le Conseil d'État. Le ministère de l'intérieur entend contribuer à la réussite de cette réforme qui fera date dans l'histoire de la juridiction administrative.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13563

**Rubrique :** Juridictions administratives

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mai 1989, page 2400